

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEVONS régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur HUSER Marc, Maire.

Présents : Mesdames GRONCHI Karine, LEAL Séverine, Messieurs DA PRATO Joël, HUSER Marc, PLAUCHE Régis, SCOTTI Patrick

Absents excusés : Mesdames JULIEN Valérie, MAZIERE Audrey, Messieurs PLAUCHE Jonathan, PIZOIRD Vincent, THOMAS Frédéric

Convocation et affichage : 05/07/2024

Secrétaire de séance : Monsieur SCOTTI Patrick

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 6

### **OBJET : APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA CCJLVD CONCERNANT LE SPANC**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que, toutes les années, le Conseil Municipal doit examiner le RPQS, Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement Non collectif (SPANC) de l'année N-1.

Ce document est établi par la CCJLVD qui a la compétence pour tout ce qui touche au SPANC pour l'ensemble des quatorze communes.

Monsieur le Président indique que ce RPQS 2023 a été envoyé aux Conseillers Municipaux avant le Conseil afin qu'ils puissent en prendre connaissance. Il est notamment fait mention, au 31/12/2023, que :

- 15 % des habitants de la CCJLVD ne sont pas reliés à l'assainissement collectif ;
- 28 % des installations sont non conformes sur le périmètre de la CCJLVD et 27 % sur la Commune de Bevons ;

**Après avoir entendu et délibéré, le Conseil, à l'unanimité :**

- **approuve le Rapport 2023 sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif de la CCJLVD.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

BEVONS le 16 juillet 2024,

Le Maire,

**Marc HUSER**

Le secrétaire

SCOTTI Patrick

